

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUNG-SUR-BEUVRON

### LOIR-ET-CHER – SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 3 décembre, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Neung-sur-Beuvron légalement convoqué en date du 27 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, à huis clos, sous la présidence de M. Guillaume GIOT, Maire.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u> : 15	GIOT Guillaume, SENTUCQ Virginie, BEAUGRAND Jean-Pierre, BARRÉ Aymeric, BERTHET Sébastien, CHEVRIER Nathalie, LUNEAU Grégory, JUGIEAU Léo, LEYTHIENNE Anne-Sophie, TRUPPA Alexandre, de BODINAT Caroline, LELAIT Marielle, CORIOLAND Christine, ANDREOLETTI Joëlle, METIVIER Mickaël.
<u>ETAIT ABSENT</u> : 0	

Le Maire demande l'accord aux membres du conseil municipal pour la tenue de ce conseil à huis clos, étant donné la situation actuelle de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le conseil municipal accepte à 15 voix pour.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Madame Marielle LELAIT est désignée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Décision modificative sur le budget eau et assainissement
- Décision modificative sur le budget camping
- Cession parcelle cadastrée D n° 1020p située lieu-dit « La Chauvellerie » à la SCI de Veillas
- Acquisition parcelle cadastrée G n° 0079 située à la Basinière à M. Bernard LERCK
- Acquisition ensemble immobilier situé 48 rue Henri de Geoffre à M. Jean-Louis RIPOCHE
- Subventions DETR 2020 dans le cadre du plan France Relance
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet
- Questions diverses et informations

#### **Adoption du compte-rendu de la séance du 5 novembre 2020**

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 5 novembre 2020 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à 14 voix pour et 1 abstention (M. Mickaël METIVIER).

En amont du conseil municipal, une présentation aux élus du module I'delibRE de l'E-administration est effectuée par Mme Raphaëlle PRADINAT, chargée de mission auprès du Gip Récia. L'objectif est de proposer un ensemble de services cohérents et innovants couvrant la chaîne de dématérialisation dans sa globalité à travers un portail sécurisé et unifié, de manière à faciliter les usages et les échanges entre collectivités et les services de l'Etat. L'outil présenté aujourd'hui concerne la convocation numérique du conseil municipal via l'application I'delibRE ainsi que le porte-documents numérique. Après avoir exposé aux membres du conseil municipal ce nouvel outil, Mme Raphaëlle PRADINAT quitte la salle à 19h30.

**DÉLIBÉRATION N° D0074\_2020 portant décision modificative - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Il est nécessaire de procéder à une modification sur la délibération n° D0062\_2020 en date du 5 novembre 2020 suite à un déséquilibre sur le compte de recettes d'investissement.

Cette décision modificative concernant le budget investissement de l'eau et de l'assainissement afin de provisionner une opération d'ordre dans le cadre du versement de fonds du fermier VEOLIA pour le remboursement de la récupération de TVA déductible.

<b>CHAPITRE 27</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	
Autres immobilisations financières	Dépenses	Recettes
	Article 2762 – 16 552 €	Article 131 – 16 552 €
<b>CHAPITRE 041</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	
Opérations patrimoniales	Dépenses	Recettes
	Article 2762 + 16 552 €	Article 203 : 2 881 € Article 2313 : 13 431 € Article 2315 : 240 €

La délibération n° D0062\_2020 en date du 05/11/2020 est retirée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° D0075\_2020 portant décision modificative n° 1 – BUDGET CAMPING**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget de fonctionnement du camping afin de provisionner l'opération de remboursement de frais de personnel sur le budget principal.

<b>CHAPITRE 011</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Charges à caractère général	Dépenses
	Article 611 - 1 306 €
<b>CHAPITRE 012</b>	Dépenses
Charges de personnel, frais assimilés	Article 6215 + 1 306 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° D0076\_2020 portant Cession de la parcelle cadastrée D n° 1020p située lieu-dit « La Chauvellerie » à la SCI de Veillas**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite vendre au profit de la SCI de Veillas la parcelle cadastrée D 1020p Lot A située au lieu-dit « La Chauvellerie » sur la Route Départementale 922 d'une superficie de 3 335 m<sup>2</sup> pour la somme de 30 000 €.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Cette opération permettra l'installation du siège social et des locaux techniques de la SAS GAVEAU, entreprise de peinture.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de l'urbanisme à signer tous les actes nécessaires à la vente du lot, constitution de servitude et dépôts de pièces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° D0077\_2020 portant Acquisition de la parcelle cadastrée G n° 0079 située à la Basinière à Monsieur Bernard LERCK**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaite acquérir un terrain d'une surface totale de 1 522 m2 appartenant à Monsieur Bernard LERCK. Il s'agit de la parcelle G N° 0079 située à la Basinière, en rive gauche du Beuvron, dans le cadre de futurs projets communaux : aménagement du pré de commune et des bords du Beuvron

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition de ce terrain pour le prix net vendeur de 3 200 Euros.

Les frais d'actes notariés seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de l'urbanisme à signer tous les documents et actes se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° D0078\_2020 portant acquisition ensemble immobilier situé 48 rue Henri de Geoffre**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaite acquérir un ensemble immobilier situé 48 rue Henri de Geoffre appartenant à Monsieur Jean-Louis RIPOCHE afin d'envisager un futur projet communal.

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition des parcelles Section A N° 0154, N° 0567, N° 569 en copropriété, N° 0570, N° 0571 pour le prix net vendeur de 130 000 Euros.

Cette opération s'inscrit dans un projet de réaménagement du centre bourg en cours d'étude.

Les frais d'actes notariés seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de l'urbanisme à signer tous les documents et actes se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N° D0079\_2020 portant Subventions DETR 2020 dans le cadre du plan France Relance**

Avec l'épidémie de Covid-19, la France connaît l'une des plus graves crises sanitaires et économiques de son histoire. Dans ce cadre, l'État s'est donné comme priorité d'engager une relance économique en reconstruisant une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

Le premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan « France Relance », doté d'un financement de 100 milliards d'Euros. L'objectif de ce plan est d'atténuer les effets de la crise et de combattre les inégalités qui se sont accrues. Il s'agit également d'accompagner les transformations, notamment en faveur de la transition écologique.

Suite à des échanges entre le Maire et les services de la Sous-Préfecture de Romorantin, il a été proposé de déposer des demandes de subventions relatives à ce projet dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR) dont les crédits de fin de gestion restent disponibles.

La commune de Neung-sur-Beuvron se positionne sur un projet de rénovation thermique de son école maternelle et sollicite une subvention au plus large possible (80%). Le conseil municipal mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La commune de Neung-sur-Beuvron se positionne sur un second projet de réfection de berge sur le cours d'eau « La Tharonne » (à proximité du parking du Centre de Secours) et sollicite une subvention à hauteur de 60% des dépenses réelles HT. Le conseil municipal mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° D0080\_2020 portant Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial afin d'assurer les missions auprès de la restauration scolaire et du service entretien, voirie, bâtiments et espaces verts de la collectivité.

Le conseil municipal DÉCIDE :

La création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à hauteur de 35/35<sup>ème</sup> d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi n° 84-53 susvisé,

En cas de recrutement d'un non-titulaire, fixe la rémunération sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial, correspondant à l'IB 350.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention de M. Mickaël METIVIER.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. TRAVAUX :

- Les travaux de la Place Charles Quenet sont presque achevés. Les arbres ont été plantés cette semaine, les toilettes publiques ont été installées mercredi dernier et rencontrent un problème de raccordement d'eau qui sera réglé au plus vite. Les jardinières seront mises en place sur le site semaine prochaine. Le planning des travaux a été respecté.
- Avancement des travaux de reconstruction de la station d'épuration :. Il reste l'extension du réseau électrique à effectuer (travaux assurés par le SIDELC) mais l'approvisionnement du transformateur est retardé et diffère la mise en route de la station. Celui-ci sera installé mi-février. Un mois après, les deux stations, la nouvelle et l'ancienne fonctionneront simultanément pour une phase de test de 2 mois. La fin des travaux est prévue pour le mois de juin 2021.

### 2. FINANCES :

- Attribution de la subvention DDAD 2020 à hauteur de 17 000 € correspondant à 80% du montant Hors Taxes des dépenses réalisées dans le cadre de la réfection d'une partie de la liaison entre le domaine de Villemorant et l'étang de Beaumont (Allée Royale).
- Dans le cadre du plan de Relance 41 déployé par le Conseil Départemental afin de soutenir l'économie de nos territoires, la collectivité a présenté quatre devis d'entreprises locales cités ci-dessous : Devis Sologne Paysages et Jardins de 3 349.67 € HT correspondant à la plantation de 3 albizia Place Charles Quenet, un second devis de Sologne Paysages et Jardins de 3 049.42 € HT pour la plantation d'arbres dans le parc de la salle de la Forge, un devis de l'entreprise Bruno Houry d'un montant de 2 747.25 € concernant les travaux de peinture du logement communal situé rue Henri de Geoffre et enfin le devis de l'entreprise de métallerie Florian Habert d'un montant de 665.00 € HT pour la fabrication d'un portail dans le passage à côté de l'école. Cette aide est attribuée à hauteur de 50% du montant des commandes signées entre le 18/11/2020 et le 31/03/2021 dans la limite de 5 000 euros de subvention par collectivité.
- La dotation revenant à la commune au titre du FCTVA 2020 s'élève à 36 404.77 € en investissement et à 6 473.05 € en fonctionnement soit au total un montant de 42 877.82 € Cette dotation est calculée sur le fondement des articles L1615-1 à L1615-12 et R1615-1 à D1615-7 du code général des collectivités territoriales.

### 3. INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune a fait acte de candidature au programme « Petites Villes de Demain » porté par Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Ce dispositif apporte un soutien en ingénierie. Il permet de bénéficier de financements prioritaires. Les communes de Lamotte Beuvron et Salbris ont également été retenues. Les régions Centre Val de Loire, Provence Alpes Côte d'Azur et la Réunion ont rejoint ce programme. Le Gouvernement a fait de la revitalisation des centres bourgs et la rénovation de bâtiments publics une priorité de son action. Dans le cadre du déploiement du dispositif, un premier webinaire est prévu le 8 décembre, ensuite des réunions seront organisées par la Sous-Préfecture.
- Les lignes directrices de gestion correspondent à un document qui permet de définir les stratégies en matière de ressources humaines. Ce document a été élaboré par Monsieur le Maire et la secrétaire de mairie dans des délais très courts. Elles ont été transmises au Comité Technique du Centre de Gestion 41.

- La réouverture de la bibliothèque a eu lieu samedi dernier. Mme Anne-Sophie LEYTHIENNE remercie les bénévoles pour leur implication. Elle travaille sur le service de réservation en ligne en collaboration avec la Direction de la Lecture Publique pour un soutien à la culture accessible. L'éclaircissement des collections est prévu en janvier 2021 ainsi que les listes d'acquisitions. Malgré le contexte, il y a beaucoup de fréquentation sur le site. Le problème d'odeurs est toujours persistant mais sera solutionné.
- Pas de Téléthon cette année mais il y a possibilité d'effectuer des dons en ligne. Composer le 3637 ou se rendre sur le site internet de l'AFM. Mme Marielle LELAIT rappelle les avancées en cours et les travaux conduits par les chercheurs du Généthon dans la thérapie génique pour les maladies rares
- Le marché de Noël, le repas des Anciens et le repas du personnel communal sont annulés au vu des restrictions de rassemblement dues à la crise sanitaire du Covid-19.
- Les commerçants sont satisfaits de l'opération Click and Collect mise en place par le conseil municipal. Les informations sont mises à jour régulièrement. Ce dispositif redonne le moral aux commerçants qui retrouvent une activité. Suite à l'annonce de la réouverture des commerces dits « non essentiels », la fleuriste, l'esthéticienne et la coiffeuse ont pu reprendre leur activité. A l'occasion des fêtes de fin d'année, le poissonnier propose des commandes particulières sur le marché du samedi matin. Le comité de jumelage proposera à la vente des produits issus de sa fabrication telles que couronnes, objets de décoration, confitures, ainsi que du vin chaud à emporter.
- Monsieur le Maire souligne la qualité des décorations de Noël dans le village. Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal, les agents municipaux ainsi que les bénévoles de l'Association Bel Automne qui se sont impliqués.
- La boutique éphémère accueillera Bell Luna du 21 au 23 décembre prochains. Les autres exposants initialement prévus durant les mois de novembre et décembre viendront au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 28/01/2021.

La séance est levée à 20h23.